

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, **M. BACHÉ Alain**, **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **M. PAIN Cédric**.

Étaient Présents en visioconférence : **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme LONGUET Anne Sophie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SARTRE Philippe**, **M. TULARS Bernard**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, **Mme MARIE Lucie**, **Mme MESPLES Olga**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle** portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. LASSALLE Jean-Claude** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

EDUCATION ENVIRONNEMENT ET ACTION CULTURELLE

Convention de partenariat éducation environnement – Pole Sciences

L'action du Pole Education environnement et action culturelle positionne le PNR comme un véritable acteur de l'éducation environnement et de l'éducation artistique sur le territoire.

Ce travail s'illustre chaque année au travers d'un ensemble de projets éducatifs au bénéfice des jeunes du Parc en temps scolaire et extra scolaire.

Chaque année, au travers de différentes postures suivant les projets, le Parc impulse, coordonne, accompagne et anime des thématiques pédagogiques en étroite lien avec la charte du Parc mesure 6.3

Cette année c'est environ 65 projets qui se réalisent dans les classes et structures jeunesse.

Cette dynamique éducative positionne le Parc (l'équipe du Pole, de l'écomusée de Marquèze et de la MNBA) comme un acteur incontournable dans les politiques éducatives, de jeunesse.

En écho avec la récente signature de la convention cadre de partenariat relative à l'éducation environnement au développement durable 2021 – 2024 qui vient d'être signée entre la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le Ministère de la transition écologique, il est encouragé de signer des conventions qui sont une déclinaison départementale avec une actualisation des enjeux des territoires et des dynamiques éducatives.

Au vu d'un réel partenariat sur la partie Landaise du Parc avec la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale des Landes (ici nommé DSDEN), autour des projets éducatifs, mais aussi autour d'un projet de pôle science à l'échelle de ce territoire, il est proposé de confirmer notre engagement auprès de la DSDEN des Landes, au travers de deux conventions permettant de renforcer l'action de terrain au bénéfice des jeunes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER le Président** à signer la convention cadre de partenariat entre la DSDEN et le Parc qui renforce une mutualisation de compétences, d'expertises et de moyens financiers pour accompagner les jeunes dans une éducation vers la transition environnementale.

Cette convention permettra de renforcer :

- La coordination et la mutualisation d'expériences pédagogiques
 - Le développement des sorties éducatives
 - La construction de projets pédagogiques fédérateurs
 - La création et mutualisation d'outils pédagogique
 - La contribution à la formation initiale et continue des équipes pédagogiques
 - La contribution à la continuité éducative
 - L'accompagnement et l'engagement des jeunes
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents

Création d'un « Pole ressources Sciences »

Dans le cadre d'une réflexion avancée déjà sur le territoire, autour d'un projet de création de « Pole ressources Sciences », le PNR et la DSDEN 40 propose justement dans le contexte de se rapprochement, d'acter la création de ce dispositif sur le territoire Landais du Parc.

Les objectifs d'un « Pole ressources sciences » est une déclinaison concrète de la convention présentée précédemment, qui vise à développer :

- l'éducation au développement durable
- inscrire, développer la culture scientifique technique et industrielle
- promouvoir une éducation à la science pour tous.

Pour l'équipe éducative du pôle, c'est un moyen concret d'enrichir les dynamiques de projets avec cette approche là et d'avoir une ressource identifiée pour la construction et l'animation des projets.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER le Président** à signer cette convention d'action autour de la création de ce « pôle Ressources sciences ».
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents

Il est à noter que ces deux conventions sont une réelle reconnaissance pour le Parc de son investissement de terrain dans le domaine de l'éducation environnement et l'éducation artistique. Elles permettent de positionner la structure comme pilote et référent dans ce

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A MIOS (33) et en visioconférence

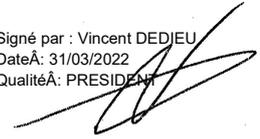
Séance du 28 mars 2022
Délibération n°2022-70

domaine en augmentant les capacités de partenariat, d'interventions et de moyens financiers mutualisés.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDJEU
DateÂ: 31/03/2022
QualitéÂ: PRESIDENT



Vincent DEDJEU

Président du Syndicat Mixte